

L'ACCUEIL DES ENFANTS

DANS LES STRUCTURES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Mesdames, messieurs,

En raison de la crise sanitaire et des nouvelles mesures de confinement, les conditions d'accueil des enfants sont modifiées dans les structures de la Communauté de communes du Clermontais.

Le décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 suspend les accueils de loisirs jusqu'au 25 avril 2021 inclus. Seuls les accueils de loisirs au profit des enfants de moins de seize ans des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (personnels soignants, forces de l'ordre et de secours, personnels pénitentiaires, enfant en situation de handicap) sont autorisés.

POUR LE SERVICE DE GARDE MINIMUM PENDANT LA SEMAINE DU 6 AU 9 AVRIL 2021 :

Du mardi 6 au vendredi 9 avril (mercredi 7 avril toute la journée) un service de garde minimum sera assuré en complément du temps scolaire dans les écoles de **Nébian** et **Paulhan** (école Arc en ciel)

Conditions d'accueil :

- Compte tenu de la difficulté à prévoir le nombre d'enfants accueillis, les familles devront fournir le repas, identifié au nom de l'enfant. Il sera conservé dans un réfrigérateur.
- Horaires de l'accueil : ouverture à 7h30 et fermeture à 18h30.
- Conditions tarifaires : s'agissant d'un service d'accueil minimum d'urgence ce temps d'accueil est gratuit.
- Modalités d'inscription : l'accueil périscolaire venant en complément du temps scolaire, l'inscription des enfants pendant ces 4 jours est gérée par l'Education Nationale.

Du 6 au 9 avril la mairie de **Clermont l'Hérault** assurera l'accueil périscolaire et l'accueil du mercredi.

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES DU 12 AVRIL AU 25 AVRIL 2021 :

Les accueils de loisirs de la Communauté de communes du Clermontais sont fermés pendant les vacances scolaires. Un service de garde minimum est organisé pour les enfants dont les parents exercent une profession indispensable à la gestion de la crise sanitaire.

L'Accueil des enfants est organisé dans les locaux des accueils de loisirs de **Clermont l'Hérault, Nébian et Paulhan**.

Conditions d'accueil :

- Compte tenu de la difficulté à prévoir le nombre d'enfants accueillis, les familles devront fournir le repas, identifié au nom de l'enfant. Il sera conservé dans un réfrigérateur.
- Horaires de l'accueil : ouverture à 7h30 et fermeture à 18h30.
- Conditions tarifaires : s'agissant d'un service d'accueil minimum d'urgence ce temps d'accueil est gratuit.
- Modalités d'inscription : Les parents doivent contacter le service jeunesse au 04 67 88 41 05 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h ou par mail à : accueilcovid@cc-clermontais.fr pour toute demande d'inscription

En complément d'information, voir document ANNEXE :

Liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée